

Discours adressé aux membres du conseil de surveillance

Lundi 14 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui les Cours de civilisation française sont mis à mal et pointés du doigt. Aujourd'hui vous allez certainement prendre des décisions cruciales pour notre avenir : retournement, déménagement, peut-être même liquidation future. Le passé est important et bien le connaître permet de comprendre beaucoup de choses. Nous aimerions retracer avec vous l'histoire de notre institution et souligner le rôle moteur que les Cours de civilisation française de la Sorbonne ont toujours joué.

L'histoire de l'école commence **en 1899**, lorsqu'un comité de patronage des étudiants étrangers se crée à l'initiative du rectorat pour offrir aux étudiants étrangers des cours et des conférences sur la civilisation française.

En 1919, sous l'impulsion du rectorat qui souhaite institutionnaliser l'enseignement de la langue française, ce comité fonde les Cours de civilisation française de la Sorbonne (que nous appellerons les CCFS).

Un an plus tard, le comité de patronage des étudiants étrangers fusionne avec la Société des Amis de l'Université, la SAUP, née elle aussi en 1899. Les CCFS sont désormais rattachés à cette association à but non lucratif et poursuivent une triple action en faveur de l'enseignement supérieur, de l'accueil des étudiants étrangers et du développement de la langue et de la civilisation française.

Alors que d'autres associations culturelles nées au 19^{ème} siècle périclitent, la SAUP traverse deux siècles grâce à l'activité d'enseignement du français langue étrangère qui est la seule source financière régulière de l'association : les CCFS sont le cœur et le poumon de la SAUP.

Deux associations nées au 19^{ème} siècle dont l'activité et les ressources ne permettent plus d'entretenir leur patrimoine, transmettent chacune un immeuble à la SAUP : un immeuble situé rue du Fouarre dans le 5^{ème} arrondissement et l'immeuble du 214 boulevard Raspail dans le 14^{ème} arrondissement. Seuls les revenus de l'activité des CCFS permettront à la SAUP de se maintenir en vie et assureront la valorisation et la conservation de son important patrimoine immobilier pour lui donner la valeur qu'il a aujourd'hui.

Si aujourd'hui la nouvelle Fondation Robert de Sorbon et sa SCI sont à la tête d'un immeuble de 5000 m² estimé à certainement plus de 80 millions d'euros, c'est grâce aux Cours de civilisation française de la Sorbonne !

En 2009, Jean-Louis Boursin, ancien recteur et président de la SAUP, prend la décision de transformer l'association en fondation reconnue d'utilité publique. Ainsi naît la Fondation Robert de Sorbon dont le conseil de surveillance, censé veiller à son bon fonctionnement, se compose toujours d'un représentant du Ministère de l'Intérieur, d'un représentant du Ministère des Affaires étrangères et d'un représentant du Rectorat.

La transformation en fondation devait permettre d'obtenir des financements via le mécénat et d'octroyer ainsi davantage de bourses à des étudiants, ce qui justifiait son utilité publique : il n'en a rien été ! Le président du directoire a pu se rétribuer (ce qui a pesé sur les finances de l'institution) et la Fondation a vu un déclin constant de l'activité des CCFS qui n'a suscité aucune réaction ni des autorités de tutelle ni des autres membres du conseil de surveillance pour relancer l'activité.

En 2013, la Fondation se lance dans d'importants travaux de rénovation du bâtiment du boulevard Raspail, rénovation nécessaire et souhaitée par tous, mais pour laquelle elle contracte un prêt qui pèse très lourd sur les finances de l'institution.

En 2016, Jean-Louis Boursin envisage un plan de licenciement économique. Le Conseil de surveillance fait appel à un directeur opérationnel pour analyser la situation et mettre en place les mesures stratégiques. Celui-ci préconise une stratégie de relance commerciale, un changement d'outil informatique et, pour diminuer les charges fixes, un plan de départs volontaires, moins onéreux qu'un plan de licenciement économique. Il n'est pas entendu et Jean Louis Boursin met fin à ses fonctions sans que le conseil de surveillance réagisse. Huit salariés proches de la retraite sont licenciés. Leurs indemnités de licenciement coûtent beaucoup plus cher que n'auraient coûté des indemnités de départ en retraite ou des ruptures conventionnelles. Le bilan humain et financier est désastreux, le Conseil de surveillance laisse faire. Aucune politique de relance n'est mise en place, le Conseil de surveillance ne réagit toujours pas.

Jean-Louis Boursin dénonce en même temps la convention d'entreprise en vigueur qu'il trouve trop favorable aux salariés. Pourquoi cette politique de rigueur sociale insuffisante pour remonter les finances de la Fondation n'a-t-elle pas été accompagnée d'une politique de relance de l'activité ? Où étaient les autorités de tutelle et le conseil de surveillance à ce moment-là ?

Les années suivantes, le contexte économique (augmentation des frais de scolarité, cherté de la vie à Paris, perte de vitesse de l'enseignement du français) et politiques (attentats de 2015) ralentissent considérablement l'activité des CCFS, comme celle des autres grands centres d'apprentissage du français langue étrangère de la capitale. Le comité d'entreprise s'inquiète. L'inquiétude reste sans réponse.

En mai 2017, un rapport conjoint de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de l'administration de L'Education nationale et de la recherche relève les difficultés financières de l'institution, le manque d'actions justifiant l'utilité publique et les graves dysfonctionnements du conseil de surveillance.

L'activité n'est pas relancée et le conseil de surveillance reste inactif.

En 2019, Edouard Husson, président du conseil de surveillance de la Fondation, est nommé Président de la Fondation par le Conseil de surveillance.

Il était pourtant déjà connu pour sa mauvaise gestion et son management violent qui l'avaient contraint à quitter sa fonction de président de l'ESCP après deux ans seulement.

Les projets dans lesquels il se lance sont aussi ambitieux qu'incohérents.

Les projets pédagogiques d'E. Husson ne correspondent à aucune réalité (publicité pour des produits qui n'existaient pas, cours donnés 7 jours sur 7, 24h sur 24, bibliothèque accessible en ligne ...). Des dépenses colossales sont faites pour la réorganisation juridique et immobilière de la Fondation (les frais liés à la restructuration et à la recherche d'un nouveau local dépassent 1,6 M€). Des frais considérables sont engagés pour une nouvelle plateforme commandée à la société Miracle sans aucun appel d'offre. Elle sera facturée 600 000 € et réglée par la Fondation, c'est-à-dire par les CCFS, alors qu'elle ne sera jamais fonctionnelle. Par ailleurs, le personnel s'inquiète du manque de discrétion d'Edouard Husson et de sa propension à afficher publiquement ses idées extrêmes, notamment sur des questions de politique internationale. Cela commence à faire grincer des dents un certain nombre d'étudiants et de responsables de groupes, et nuit à la réputation de la Fondation. Le Conseil de surveillance ne réagit pas.

Les salariés constatent de plus en plus d'irrégularités de gestion. Des sommes importantes sont utilisées à d'autres fins que l'intérêt de la fondation.

En juillet 2020, le CSE adresse une lettre recommandée à chacun des membres du conseil de surveillance d'alors. Rien n'y fait. Le conseil de surveillance, présidé par Jean François Bensahel, ne répond pas.

En janvier 2021, une dénonciation pour faits délictuels et harcèlement moral est déposée par les salariés auprès du Procureur de la République. Il faudra attendre que deux quotidiens nationaux, *Le Monde* du 2 février 2021 et *L'Opinion* du 10 février, rendent public le scandale pour que le conseil de surveillance intervienne enfin ! Monsieur Husson a été démis de ses fonctions. Contre toute attente, le Conseil de surveillance reste en place et c'est encore un de ses membres, David Fajolles, qui remplace Edouard Husson à la tête de la Fondation. Le mandat d'Edouard Husson aura ouvert la pire page de l'histoire de l'institution sous le regard bienveillant des membres du conseil de surveillance. Hélas, les Cours de civilisation française de la Sorbonne paieront cher les décisions aberrantes de cette équipe dirigeante. En effet, pendant son mandat, Edouard Husson se lance dans d'obscurs montages juridico-financiers et immobiliers que personne ne freine.

Fin 2020, au nom de l'utilité publique, un coûteux montage juridico-immobilier et financier divise la Fondation en plusieurs entités : une SCI, une SAS et, "pour faire écran" entre la SAS et la Fondation, une holding dont Christian Mantéi prendra la tête courant 2021. Les CCFS deviennent une société commerciale filiale de la holding son actionnaire unique et sont dépossédés de tout patrimoine.

Grâce à l'immeuble de Raspail et au compte bancaire, alors commun, de la Fondation et des CCFS, Olivier Dontot, le DAF de la Fondation, obtient un prêt de 30 millions. Une partie de ce prêt rembourse la fin des travaux de l'immeuble du boulevard Raspail. Sur les 17 millions restants, la fondation ne consacre qu'1,6 million à la capitalisation des CCFS, alors que l'accord initial prévoyait 5 millions. Pour compenser ce manque de capitaux initiaux, la Fondation et la Holding s'engagent à verser des loyers à la SAS durant la période de franchise de loyer accordée par le bailleur RAISE dans le cadre de la location qui s'annonce.

En effet, Édouard Husson aura aussi fait le choix indéfendable d'emménager dans le 7ème arrondissement. Il décide de louer intégralement l'immeuble du boulevard Raspail (5000 m2 loués 2,9 millions) pour louer deux hôtels particuliers du 7ème arrondissement (3000 m2 plus de 3 millions). Ces deux hôtels particuliers sont aussi somptueux qu'inadaptés à l'activité d'enseignement. De plus, ils sont en travaux lors du départ de Raspail, ce qui contraint, en pleine crise sanitaire, à une installation provisoire dans le 17ème arrondissement dans un bâtiment de type plateau qu'il faut entièrement aménager aux frais des CCFS. Les montants engagés pour cette installation sont colossaux (700 000 euros).

Contre l'avis du CSE qui juge ce projet insensé, le conseil de surveillance toujours présidé par Jean-François Bensahel donne son feu vert. Le Conseil de surveillance avait-il bien calculé la viabilité du projet ?

Contraints à deux déménagements en moins d'un an, les salariés voient leurs conditions de travail se dégrader de jour en jour. Ils réussissent pourtant, à force de bonne volonté, de passion pour leur travail et de respect pour les étudiants à assurer la rentrée d'automne 2021.

La crise sanitaire commence à décroître, les étudiants reviennent. Mais l'ERP du bâtiment choisi par Edouard Husson est de niveau 5 et n'autorise que 500 étudiants en même temps ! Une partie des salles de cours est installée dans les sous-sols du bâtiment (sans fenêtres et sans lumière naturelle) mais une grande partie du bâtiment est interdite à l'activité de cours (2ème, 3ème et 4ème étages). Impossible donc de déployer l'activité.

Où était donc le conseil de surveillance pour mettre fin à toutes ces aberrations et stopper ce projet non viable ?

Edouard Husson signe le bail au nom des Cours de civilisation française de la Sorbonne. En effet, pour RAISE, le propriétaire des hôtels particuliers de la rue Martignac, les CCFS sont la seule entité du groupe à disposer d'une source de revenus régulière. Il exige que les CCFS soient le locataire principal et que le bail soit signé en leur nom. La Fondation, en raison de son patrimoine, sera, elle, garante du loyer. Le loyer, qui dépasse les 3 millions par an avec les charges, est exorbitant et inabordable pour l'école. Il doit être partagé entre les trois entités : la fondation, la holding et la SAS. La Fondation doit se charger de louer les étages supérieurs inutilisables pour les cours ; Olivier Dontot, directeur financier de la Fondation, doit assurer des revenus financiers pour la holding par le biais de conseils en investissement immobilier qui permettront à la holding de payer sa part de loyer. On vante l'idée d'« écosystème », dans lequel les trois entités seront solidaires et interdépendantes. Mais tout le monde ne joue pas le jeu. La Holding ne verse qu'un loyer en 2021. Le contrat signé ne semble pas être un obstacle, quelques changements rapides et le tour est joué. Mais le non-respect de cet engagement financier met davantage en danger les finances des CCFS .

Malgré tous les événements cités précédemment, les CCFS avaient cru à la sincérité de cet écosystème. La preuve en est, la demande de constituer une Unité Économique et Sociale. Après avoir été soutenue par les différents acteurs, elle a finalement été rejetée par le Conseil de surveillance, notamment le représentant du Ministère de l'Intérieur, et se trouve aujourd'hui soumise à une décision de justice (le délibéré est fixé au 13 décembre 2022).

Alors que les ressources des CCFS permettaient tout juste de payer les 1,1 million de remboursement annuel du prêt pour travaux de l'immeuble du bd Raspail, on leur impose un bâtiment dont le loyer est supérieur à cette somme et qui les empêche de développer leur activité pour faire face à de tels frais.

Les conséquences pour les CCFS de cette installation ont-elles vraiment été mesurées ?

Aujourd'hui, soit après deux déménagements en moins d'un an qui ont fortement impacté les finances de l'école et après cette coûteuse installation dans le 7ème arrondissement et après une alerte du commissaire aux comptes sur l'ensemble des comptes de l'institution, le Conseil de surveillance s'apprête à mandater un Cabinet d'audit, le cabinet Zalis, qui recommande un 3^{ème} déménagement dans les prochains mois et fait planer la menace d'une liquidation possible à tout moment. Plus de 60 emplois sont menacés.

La Fondation a-t-elle maîtrisé ses dépenses ? La Holding a-t-elle accompli les objectifs financiers qui devaient lui permettre de payer sa part de loyer ? Le Directeur financier, aujourd'hui démissionnaire, a-t-il atteint les objectifs financiers qu'il se fixait pour la holding ?

Les Cours de civilisation française continuent leur mission d'enseignement de la langue et de la civilisation française. Ils continuent à former des générations d'étudiants qui viennent faire ensuite leurs études en France ou sont déjà inscrits à l'université. Le lien fort et permanent avec l'université s'est également concrétisé pendant plus d'un demi-siècle par la présence permanente à la direction des cours d'éminents professeurs de littérature de la Sorbonne. Dans le même esprit d'ouverture, plusieurs promotions ont eu à une époque récente pour parrains des personnalités prestigieuses, notamment l'écrivain francophone Amin Maalouf, le docteur Alain Pompidou, fils du Président Georges Pompidou, la petite-fille d'Albert Camus ou l'Ambassadeur de France Jean-David Levitte. Le partenariat passé il y a trois ans avec l'Université Paris 13 pour prendre en charge la première année de licence d'étudiants étrangers en littérature et histoire illustre encore le lien qui unit les CCFS à l'université.

Aujourd'hui, le Conseil de surveillance semble ne pas prendre conscience de l'importance historique et présente des Cours de civilisation de la Sorbonne et semble vouloir s'en débarrasser. Cette situation inacceptable pousse les salariés à dénoncer ces faits pour sauver leur emploi, une institution centenaire, son savoir-faire et ses valeurs.

Nous demandons la pérennité de nos emplois, des réponses claires à nos questions sur l'avenir des Cours de civilisation française de la Sorbonne, une vraie recapitalisation et un plan sérieux de déménagement.